Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1425

Artikel: Nous excuser dans cinquante ans ?

Autor: tm

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284848

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

soutien remise le 1er juillet 1998 au Conseil d'État.

Nihada ira donc **le 9 décembre** déposer un double de la pétition au Conseil fédéral **à Berne.** Les associations sœurs de Romandie et de Suisse alémanique seront à ses côtés, ainsi que les membres des associations de soutien. Les mères accompagnées de leurs enfants redemanderont que les autorités leur donnent enfin le permis humanitaire tant espéré. Nihada invite les Suisse-sse-s à se retrouver en nombre à leurs côtés et à écrire à leurs représentant-e-s pour les inciter à accueillir des femmes qui n'ont nulle part ailleurs où aller.

Thérèse Moreau

NOUS EXCUSER DANS CINQUANTE ANS?

Pierre Grasset se décrit lui-même comme un citoyen moyen. Vaudois, habitant de Crissier, il a enseigné 46 ans dans le canton, a fait son service militaire et plus puisqu'il est sergent, membre fondateur d'un Rassemblement d'opinion libre. Sans appartenance à un parti politique, il a été conseiller communal, puis municipal. Adolescent pendant la Seconde Guerre mondiale, il a fait confiance et cru (en) les autorités. Aujourd'hui à 68 ans, les circonstances de la vie l'ont amené à lancer un S.O.S en faveur des Bosniaques et à être membre individuel du comité de soutien aux mères bosniaques seules avec enfants mineurs. Ses voisin-e-s lui ayant été «imposé-e-s» par la FAREAS, il lui sembla tout naturel, au pays de la Croix-Rouge, de passer les inviter pour Noël, de les connaître, de les comprendre. Il en vint à les accompagner à des séances d'information, c'est ainsi qu'il rencontra Nihada.

Xénophobie ambiante

Enseignant, il ne pouvait se désintéresser du sort des enfants. Il commença donc par envoyer des lettres aux autorités et à la presse puis rejoignit les associations d'aide aux réfugié-e-s. Il dit être impressionné par la xénophobie ambiante où les autorités comme les médias projettent l'image d'un requérant hors-la-loi, dangereux et profiteur. Il ne comprend pas qu'on veuille renvoyer des femmes et des enfants qui ne peuvent «*survivre que grâce à une aide dispensée au compte-gouttes par les organisations internationales et qui sera bientôt tarie, les budgets pour ce genre d'aide étant directement influencés par les situations plus médiatiques que par la seule misère des réfugiés en Bosnie*» (selon son correspondant du Corps suisse d'Aide en cas de Catastrophe).

Ne pas répéter l'histoire

Autre époque, Pierre Grasset nous rappelle le cas d'une jeune juive dont le dossier dit: «*Nous avons procédé à l'examen de ce cas avec une grande bienveillance. Cependant nous avons dû constater qu'une autorisation d'entrée en faveur de ... ne se justifie pas suffisamment. L'âge de l'intéressée est inférieur à la limite d'âge habituelle dans les cas analogues. Elle n'est jamais venue en Suisse auparavant; elle n'a aucune parenté dans notre pays. Si nous autorisions son entrée dans ces conditions, nous créerions un dangereux précédent, car nous ne pourrions plus refuser la même autorisation à d'autres requérants qui sont dans une situation semblable.*» Bien sûr, Nihada n'est pas Edith Stein (canonisée dernièrement), elle ne risque pas d'être exterminée dans un camp. Mais nos autorités estiment que, ingénieure et éduquée, elle pourra trouver du travail dans un pays ruiné par la guerre, misogyne où règne la haine de celles qui ont fui. N'est-ce pas ainsi les condamner au malheur, à la pauvreté, priver une petite fille du seul pays qu'elle a vraiment connu, nous priver de cette richesse que sont la jeunesse et la diversité?

(tm)